



MAIRIE DE RUE

LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 11 JUIN 2025

Légalement convoqué le 4 juin 2025, le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 11 juin 2025 à 18h00, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacky THUEUX, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants :

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
DL2549A	Projet d'Aire Educative Terrestre	19 POUR / 4 ABSTENTIONS
DL2550	Transfert de la compétence « réseau de chaleur » à Territoire d'Energie 80	Délibération ajournée
DL2551	Demande de transfert en pleine propriété du bâtiment de l'école élémentaire Gabriel Deray à la Communauté de Communes Ponthieu - Marquenterre	23 POUR ne pas autoriser le transfert
DL2552	Recrutement d'un manager de centre-ville mutualisé	Délibération ajournée
DL2553	Validation d'une mission d'assistance portant sur une étude de circulation - stationnement	2 POUR / 8 ABSTENTIONS / 13 CONTRE
DL2554	Création de tarifs pour la vente de caveaux préfabriqués au cimetière	17 POUR / 6 ABSTENTIONS
DL2555	Budget Commune 2025 – Décision modificative n°1	23 POUR
DL2556	Budget Camping 2025 – Décision modificative n°1	23 POUR
DL2557	Budget SPIC EAU 2025 – Décision modificative n°1	23 POUR
DL2558	Budget SPIC ASSAINISSEMENT – Décision modificative n°1	23 POUR
DL2559	Budget SPIC EAU – Créances éteintes	23 POUR
DL2560	Budget SPIC ASSAINISSEMENT – Créances éteintes	23 POUR
DL2561	Validation du plan de financement prévisionnel actualisé de l'étude pré opérationnelle « identification et conception d'un réseau cyclable, pédestre et équestre au sein de la vallée de la Maye ».	23 POUR

La séance est levée le mercredi 11 juin 2025 à 20h45.

Diffusion :

- Panneaux d'affichage municipaux
- Site internet de la Ville (rubrique : Mairie > Délibérations)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 et le Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 toute personne peut consulter les délibérations sur le site internet de la Ville et en obtenir une copie en Mairie au Secrétariat général, aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.